

Les dispositions de l'Acte final en ce qui a trait aux contacts entre les personnes présentent un intérêt particulier pour les Canadiens. Aujourd'hui encore, le Canada est un pays d'immigration, et bon nombre de Néo-Canadiens ont toujours de la famille en Europe. Le gouvernement du Canada a mené une politique qui accorde la priorité à la réunion des familles et il attendait de l'Acte final qu'il dénoue l'impasse qui a souvent entravé cette politique.

Il faut reconnaître que l'Acte final a permis de réaliser des améliorations à cet égard au cours des deux dernières années. Bon nombre de cas restent en suspens, mais nous sommes encouragés par le fait que les gouvernements en cause semblent disposés à traiter cette question sérieusement. Il est moins encourageant que de tels progrès ne soient pas encore chose acquise et imposent des efforts considérables et même des souffrances à ceux qui veulent rejoindre leur famille. Il est encore ardu pour certains de se déplacer d'un pays à l'autre si tel est leur désir. Même les personnes qui ne font plus partie de la population active de leur pays se heurtent souvent à des obstacles administratifs formidables. Nous espérons que l'un des résultats de notre réunion sera une interprétation plus généreuse et humaine des dispositions de l'Acte final concernant la réunion des familles, non pas à titre exceptionnel mais dans le cours normal des choses. Un tel résultat, s'il était possible ici, servirait plus que toute autre réalisation à convaincre nos concitoyens de l'utilité de nos efforts.

En effet, la question de la crédibilité est cruciale si l'on veut que le public canadien appuie la détente. Il n'y a peut-être que deux ans que l'Acte final a été signé, mais certains des problèmes qu'il aborde, comme la réunion des familles, existent depuis beaucoup plus longtemps que cela. Les Canadiens croyaient que l'Acte final imprimerait enfin l'élan nécessaire pour régler rapidement cette question. Dans une certaine mesure, il a réussi. Mais dans la mesure où il a échoué, il n'a pas calmé les inquiétudes de la population canadienne. Les gens se disent que si les gouvernements n'ont pas réussi, en deux ans, à résoudre un problème aussi simple, comment peut-on espérer qu'ils pourront, même à plus long terme, trouver la solution aux problèmes beaucoup plus difficiles que soulève l'Acte final. Ce genre de scepticisme doit nous servir d'avertissement. Le manque de confiance, tout comme la confiance, est contagieux. Si la détente doit devenir permanente, nous devons instaurer un climat de confiance permanent - non seulement entre les Etats mais aussi entre les gouvernements et les citoyens, ces derniers devant être convaincus que leur gouvernement a agi sagement en contractant les obligations de l'Acte final. Vu sous cet angle, même la question apparemment limitée de la réunion des familles peut prendre une signification globale si les gens choisissent d'en faire un test de la détente.